



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur
Point 7

CL/202(7b)-R.1
6 mars 2018

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

b) Conférence internationale intitulée *Promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée*

La Vallette (Malte), 16-17 novembre 2017

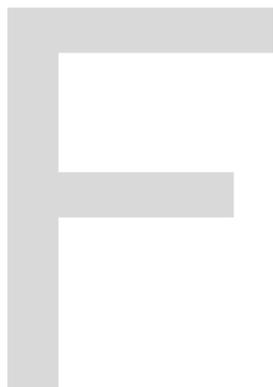
Au cours des dernières années, l'Europe a connu d'importants flux de personnes en quête de lieux sécurisés et de moyens de subsistance.

Ces vastes flux migratoires en Méditerranée exercent une pression importante sur les pays d'accueil, de transit et d'origine. Cette situation sans précédent requiert la mobilisation de toutes les forces pour des actions urgentes. Dans cette perspective, les parlements et leurs membres ont un rôle déterminant à jouer à travers l'adoption des lois adéquates conformément aux normes internationales en vigueur en la matière, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques efficaces pour gérer les flux migratoires de façon équitable, sensée et humaine.

A cet effet, l'Union interparlementaire, le Parlement de Malte et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée ont organisé la première conférence parlementaire méditerranéenne sur les migrations qui s'est tenue les 16 et 17 novembre 2017 à La Vallette (Malte). Cette conférence a réuni quelque 164 participants, dont des parlementaires issus de 26 parlements nationaux de la région méditerranéenne et au-delà.

Elle a offert un cadre d'échange aux participants en vue de trouver des réponses concertées et harmonisées aux défis et opportunités liés aux migrations. La conférence a également eu comme objectif d'élaborer une perspective parlementaire concernant les négociations qui auront lieu à l'ONU entre février et juillet 2018 sur l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Au terme des débats, les participants sont convenus de recommandations concrètes - annexées au présent rapport - devant inspirer des actions parlementaires futures. Celles-ci comprennent notamment la prise en compte des besoins et de la demande migratoire, l'aide aux réfugiés, la protection et l'asile, l'inclusion et l'intégration, l'éducation, la formation, et la coopération internationale.



#IPU138



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



PARLAMENT TA' MALTA



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

Promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée

Conférence à l'intention des parlements de l'Union européenne et de la région méditerranéenne, organisée conjointement par l'Union interparlementaire, le Parlement de Malte et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée

16-17 novembre 2017, La Vallette, Malte

SYNTHESE DU RAPPORTEUR

Patrick Taran, rapporteur de la conférence¹

I. Vue d'ensemble

1. Quelque 164 participants, dont des parlementaires issus de 26 parlements nationaux de la région méditerranéenne et au-delà, ont participé à la première Conférence parlementaire méditerranéenne sur les migrations, qui s'est tenue les 16-17 novembre 2017, à Malte. Des représentants et experts d'instances parlementaires régionales d'Afrique et d'Europe, de gouvernements, d'agences spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales de la société civile, étaient également présents.
2. Le but de cette conférence était de promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée. Les participants ont débattu de la complexité des phénomènes de migration et d'exode de réfugiés pour les pays d'origine, de transit et de destination en Méditerranée.
3. Cette conférence était organisée de manière plurilatérale par l'Union interparlementaire (UIP), l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et le Parlement de Malte, lequel a su accueillir cet événement en alliant efficacité et décorum.
4. Les parlementaires ont fait part de leur expérience au plan national en matière de migrations et d'impact sur leur pays. Ils ont été nombreux à plaider en faveur d'une coopération, d'une solidarité et de solutions communes. Les experts invités ont présenté une analyse systématique ainsi que des possibilités d'action. Des séances thématiques ont permis de traiter certains points, comme la dynamique des migrations de main-d'œuvre, l'évolution du discours sur les migrations, la protection des réfugiés, la gestion des frontières, la réponse aux facteurs déclencheurs des migrations et la promotion du développement.

¹ Patrick Taran est Président de Global Migration Policy Associates, organisation basée à Genève.

5. Grâce à cet événement, les parlementaires ont pu entamer un dialogue franc et souvent passionné. Après avoir mis l'accent sur les facteurs déclencheurs, notamment la guerre et les conditions de vie déplorables dans les pays d'origine, les représentants ont indiqué qu'ils restaient déterminés à assurer la protection, la sécurité et le bien-être des réfugiés. Ils ont déploré la détresse des réfugiés palestiniens, toujours d'actualité, et ont appelé à des solutions pertinentes s'appuyant sur la coopération et l'action parlementaires dans toute la région et au-delà. Particulièrement préoccupés par les enfants réfugiés et migrants, ils ont également souligné la nécessité de réponses spécifiques au genre envers les femmes migrantes et réfugiées et ont plaidé en faveur de solutions s'appuyant sur la coopération et l'action parlementaires dans toute la région et au-delà.

II. Observations, conclusions et recommandations

1. Etat de droit, responsabilités parlementaires et gouvernance basée sur des normes

6. Les participants ont mis l'accent sur le rôle central joué par les parlements en matière de gouvernance des migrations. Dès la séance d'ouverture, les intervenants ont insisté sur l'importance de l'initiative parlementaire en vue d'assurer une ratification et une mise en œuvre nationales des diverses conventions internationales portant sur la gouvernance des migrations, la protection des migrants et de leurs familles ainsi que l'aide aux réfugiés et la protection de ces derniers. Il a été fait expressément référence à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, aux conventions correspondantes de l'Organisation internationale du Travail et à la Convention de 1951 ainsi qu'au Protocole de 1967 sur le statut des réfugiés. Au cours des séances suivantes, les parlementaires ont débattu de la ratification des protocoles contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que des dispositifs régionaux correspondants.

7. Les participants ont souligné l'importance de faire référence à la gouvernance des migrations plutôt qu'à la gestion de celles-ci. Le terme gouvernance, ayant un sens plus large, permet en effet de mieux définir le processus législatif du parlement représentatif et les fonctions judiciaires de l'Etat grâce auxquels les migrations, et la société en général, sont régies par l'état de droit.

2. Réponse aux causes profondes

8. De nombreux délégués parlementaires ont insisté sur le fait que les migrations sont provoquées par des facteurs spécifiques. Ces causes profondes doivent être traitées pour aboutir à des migrations volontaires et sûres, respectant les droits des migrants.

9. Les délégués ont cité divers facteurs déclencheurs conduisant aux migrations. Ils ont tout particulièrement évoqué les nombreux conflits armés et guerres dans le monde ayant entraîné le déplacement de millions de personnes, en particulier en Afghanistan, Iraq et République arabe syrienne. Certaines préoccupations ont été exprimées quant aux fournitures d'armes, aux interventions militaires et au soutien externe apporté par d'autres pays aux combattants internes dans ces situations de conflit, lesquelles ont provoqué la mort de milliers de personnes et le déplacement forcé de centaines de milliers.

10. Les participants ont identifié divers facteurs de migration, par exemple la pauvreté, l'absence de conditions de vie dignes, le manque de travail décent et d'opportunités de développement ainsi que les effets destructifs des changements climatiques. D'autres ont évoqué la recherche d'une vie meilleure et plusieurs délégués ont estimé qu'il fallait prendre en compte la demande importante et croissante de main-d'œuvre et de compétences dans les pays de destination, pas seulement en Europe mais dans quasiment tous les pays sur le pourtour du bassin méditerranéen.

11. De nombreux appels à l'action ont été lancés, notamment pour trouver de toute urgence des solutions non militaires aux conflits en cours. Les parlementaires sont convenus que le soutien matériel et financier au développement, l'accroissement des investissements, un fonctionnement démocratique des Etats et une intégration économique régionale représentent autant de facteurs critiques pour l'élimination des pressions poussant, voire forçant, les gens à quitter leur pays d'origine. La mise en œuvre complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a également été brièvement mentionnée comme approche stratégique viable à long terme de ce problème.

3. Prise en compte des besoins et de la demande migratoire

12. Parallèlement aux facteurs déclencheurs des migrations, les participants ont constaté, bien qu'avec réticence, l'existence de facteurs d'attraction de plus en plus nombreux en Europe ainsi que dans les pays au sud et à l'est de la Méditerranée.

13. Eu égard aux évolutions démographiques, structurelles et technologiques actuelles, les intervenants ont expliqué que les phénomènes migratoires étaient essentiels pour conserver les compétences et la main-d'œuvre qu'exigent des économies productives et fonctionnelles. Ils ont remarqué que l'immigration actuelle vers les Etats membres de l'Union européenne représentait presque 5 millions de personnes par an, dont la grosse majorité est arrivée en toute légalité pour offrir des compétences et une main-d'œuvre non disponibles localement.

14. Les recommandations des participants ont fait écho à l'évaluation internationale émergente sur la gouvernance des migrations ; en un mot, il s'agit de mettre en place des canaux migratoires réguliers, accessibles et aux droits protégés. Remarquant que la majorité des migrations avait lieu dans des régimes prônant la libre circulation, les délégués ont indiqué qu'il fallait maintenir et renforcer la mise en œuvre de ces systèmes.

4. Aide aux réfugiés, protection et asile

15. De récents événements en région méditerranéenne et au-delà ont mis en lumière la situation des réfugiés, et leur besoin de protection, ainsi que la nécessité d'épauler les pays de destination où entrent massivement les personnes fuyant les conflits dans les pays voisins. Les participants ont rappelé qu'il était essentiel de protéger et d'aider les réfugiés dans toute l'Union européenne, conformément aux principes établis de "liberté, démocratie et respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit", en opposition avec le discours anti-immigration hostile aux réfugiés.

16. La situation de certains pays (Jordanie, Liban, Turquie, Grèce, Italie, Malte et Serbie) faisant face à des entrées massives de réfugiés, et y répondant courageusement, a été jugée particulièrement préoccupante.

17. Les participants ont appelé à la mise en œuvre complète de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés ainsi qu'à un meilleur accès aux procédures de détermination, à un logement décent et à des mécanismes d'intégration dans les pays de destination.

18. Les propositions des délégués ont repris des recommandations similaires faites par ailleurs qui prévoient les points suivants : tous les Etats membres de l'Union européenne doivent accepter un quota équitable de réfugiés en vue de leur réinstallation (en fonction du niveau de population, de la situation économique, etc.), le Règlement Dublin, obligeant les réfugiés à faire leur demande d'asile dans le premier pays d'arrivée, doit être suspendu, et les missions de sauvetage en mer des migrants doivent se poursuivre. Ces recommandations portant sur des questions politiques, une action parlementaire sera nécessaire pour atteindre les objectifs politiques assignés.

19. Les parlementaires ont déploré la détresse des réfugiés palestiniens, toujours d'actualité, et ont proposé la création d'une conférence interparlementaire en vue d'entreprendre une action parlementaire sur ce point et de réaffirmer la nécessité d'une solution.

5. Sortir du discours négatif

20. L'hostilité des médias, le durcissement des attitudes et les discours négatifs à l'encontre des migrants et des réfugiés par des responsables politiques, voire gouvernementaux, ont représenté un grave sujet de préoccupation lors de la conférence.

21. Bien que les participants n'aient pas eu assez de temps pour analyser en détail le discours ambiant négatif sur les migrations, ou mettre au point un programme d'action en vue de le faire évoluer, quelques propositions importantes d'amélioration ont pu être faites. Ils ont ainsi appelé à un leadership plus affirmé sur les aspects positifs des migrations et à un discours basé sur des faits de la part des parlementaires, des représentants du gouvernement, des chefs d'entreprises, des médias et

d'autres acteurs. Les parlements doivent mettre en place des programmes d'action nationaux concertés et renforcer la législation nationale contre le racisme et la xénophobie, en faveur de la non-discrimination et de l'égalité. Des efforts doivent également être faits pour promouvoir la campagne "Stop Funding Hate", et s'en inspirer, afin de faciliter le contact et l'engagement entre les réfugiés, les migrants et les communautés d'accueil.

6. Inclusion, intégration, égalité et non-discrimination

22. Plusieurs participants ont estimé que l'inclusion, la non-discrimination, l'égalité et l'intégration représentent des préceptes fondamentaux sous-tendant l'accueil des migrants et des réfugiés. Ces principes sont essentiels pour l'inclusion des migrants et des réfugiés dans la société et pour la cohésion sociale de populations sans cesse plus diverses.

23. Bien que l'ordre du jour ne permette pas aux parlementaires de débattre en détail de cette question cruciale, ils ont néanmoins insisté sur le soutien à l'intégration, et aux conditions de celle-ci, et sur le respect des identités des migrants et des communautés d'accueil dans le but de créer une société inclusive. Les participants ont également proposé l'adoption de mesures visant à renforcer les capacités des autorités nationales indépendantes afin de lutter contre les actes discriminatoires et de traiter les cas impliquant des discriminations.

7. Education et formation

24. Les délégués ont débattu des principaux facteurs déclencheurs et d'attraction conduisant aux migrations, à savoir l'éducation et la formation, dont l'absence débouche sur la marginalisation, l'exclusion et l'aliénation d'un grand nombre de personnes en âge de travailler, surtout chez les jeunes, dans les pays d'origine et de destination.

25. Les participants sont convenus qu'un meilleur accès à l'éducation, à la formation et au développement continu est crucial pour répondre à la pénurie mondiale croissante de personnes disposant de qualifications dans le secteur tertiaire et de compétences techniques et spécialisées. Cette pénurie menace les économies comme les sociétés et conduit à une perte de talents et de ressources d'éducation, ou à une fuite des cerveaux, en particulier dans les pays les moins développés.

26. Les délégués ont recommandé diverses solutions, comme la ratification universelle, dans toute la région méditerranéenne, des conventions de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatives à la reconnaissance des qualifications obtenues dans l'enseignement supérieur, l'encouragement d'un soutien parlementaire actif pour un financement public accru à tous les niveaux éducatifs, notamment en matière de formation spécialisée, le renforcement des efforts d'harmonisation des normes d'éducation et de formation spécialisée, et la reconnaissance des titres universitaires et de l'expérience professionnelle acquis ailleurs.

8. Mobilité ou contrôle

27. Point de débat important de la conférence : l'opposition entre, d'une part, le besoin reconnu de canaux migratoires réguliers, légaux et accessibles et, d'autre part, les demandes de contrôle efficace des flux migratoires et de restriction de mouvement, en particulier pour les migrations irrégulières.

28. Une séance entière de la conférence a été consacrée à la protection des frontières et à la lutte contre la traite des personnes et l'introduction clandestine de migrants. Les participants ont débattu des meilleures méthodes d'adéquation entre le renforcement du contrôle migratoire et la liberté de mouvement, en particulier en vue de proposer des canaux migratoires réguliers.

29. Parmi les solutions évoquées, on peut citer la promotion des canaux migratoires réguliers, pour éviter tout recours à une introduction clandestine, et le renforcement des efforts de lutte contre les opérations de traite organisée et les groupes criminels. Les participants ont appelé à une coopération internationale accrue entre les pays et les régions pour contrer les opérations de traite et d'introduction clandestine.

9. **Coopération internationale et solutions mondiales**

30. La nécessité d'une coopération internationale et l'adoption de normes et de cadres politiques mondiaux ont été des thèmes récurrents de la conférence.

31. A cet égard, les participants ont souligné l'importance du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et ils ont appelé à la prise en compte de contributions et perspectives parlementaires pendant l'élaboration et la négociation de cet instrument.

32. L'importance du rôle clé joué par le Forum intergouvernemental mondial sur la migration et le développement a également été mentionnée, celui-ci étant actuellement co-présidé par l'Allemagne et le Maroc.

10. **Exigences universelles de solidarité et de coopération parlementaires**

33. Pendant la conférence, les participants ont insisté sur la nécessité d'une solidarité et d'une coopération parlementaires pour tous les aspects des migrations.

34. Ils se sont félicités de la tenue de la conférence et ont proposé que les réunions suivantes soient organisées par l'UIP, l'APM et d'autres instances parlementaires régionales, notamment une conférence de suivi visant à renforcer le dialogue, la coopération et l'action au plan régional. Ils ont souligné l'importance de la création d'un réseau régional de parlementaires pour les questions migratoires.

35. Les participants ont également préconisé le soutien de l'UIP et de l'APM pour faciliter la mise en œuvre et le contrôle parlementaires des recommandations issues de la présente conférence et des événements ultérieurs.

36. Enfin, ils ont plaidé pour un dialogue et une coopération accrues et continues avec :

- des instances parlementaires régionales, notamment le Parlement européen et les Assemblées parlementaires de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi que le Conseil de l'Europe,
- des organisations internationales pertinentes, notamment l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,
- des organisations régionales, comme l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et des communautés économiques régionales, notamment la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe.

III. **Appel à l'action et perspectives d'avenir**

37. Les observations, conclusions et recommandations découlant de la conférence sont clairement synonymes d'appel à l'action pour les parlementaires. Ces recommandations, prises dans leur ensemble, tracent la voie et servent de cadre à un plan d'action pour l'engagement parlementaire envers des migrations sûres, ordonnées et régulières, plan fondé sur la législation internationale en matière de droits de l'homme et centré sur la création de sociétés inclusives et soudées.

38. Le rapporteur aidera les Secrétariats de l'UIP et de l'APM à élaborer un plan d'action détaillé sur les perspectives d'avenir, qui guidera la coopération et l'action parlementaires, afin de compléter la Déclaration de l'UIP sur *L'engagement impératif des parlementaires en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines*, adoptée lors de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP qui s'est tenue le 21 octobre 2015 à Genève.